

Séance ordinaire du conseil municipal du 19 août 2024

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 19 août 2024 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Est absente : madame la conseillère, Marie-Pier Villeneuve.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Marie-Josée Charron, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2024-08-01

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Nomination - contremaître voirie par intérim

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-02

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout proposé précédemment.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-03

Adoption des procès-verbaux des séances du 8 et du 22 juillet 2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que soient approuvés les procès-verbaux des séances tenues les 8 et 22 juillet 2024. Les membres du conseil ayant reçu copie de ces documents avant la présente séance et ayant constaté leur fidèle transcription dispensent la greffière de leur lecture et les approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 août 2024

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 6 août 2024.

2024-08-04

Demande de dérogation mineure - 512, rue des Riverains

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Philippe Cyr-Pelletier;

ATTENDU que la demande a pour but d'agrandir la résidence du 512, rue des Riverains par l'ajout d'un logement additionnel, dont la marge de recul latérale gauche serait de 1,46 mètre au lieu de 1,5 mètre, tandis que la distance avec la remise serait de 1,46 mètre au lieu de 2 mètres, ce qui déroge aux articles 2.2 et 4.3.2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au 512, rue des Riverains, présentée par monsieur Cyr-Pelletier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-05

Demande de permis PIIA- 1528, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par monsieur Mario Éthier;

ATTENDU que le projet vise à poser un revêtement extérieur au 1528, rue Notre-Dame, sur le mur latéral droit, à la suite de la démolition du garage qui lui est jumelé, tel qu'illustré aux documents déposés;

ATTENDU que les travaux projetés respectent les objectifs et critères du règlement de PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve le projet tel que déposé pour le 1528, rue Notre-Dame.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-06

Demande de permis PIIA (enseigne) - 1153, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par madame Chantal Boulé;

ATTENDU que le projet a pour but d'installer un panneau d'affichage en aluminium avec autocollants en vinyle, non éclairé, sur le poteau existant, pour le salon de coiffure situé au 1153, rue Notre-Dame;

ATTENDU que le projet répond aux objectifs et critères du règlement de PIIA pour les enseignes;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous condition;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal approuve le plan du projet d'enseigne au 1153, rue Notre-Dame, conditionnellement à ce que des correctifs soient apportés à la partie supérieure du poteau afin qu'il soit revêtu uniformément sur toute sa longueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-07

Demande de dérogation mineure - lot 3 161 465 (chemin Richer)

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure présentée par madame Éline Fortin;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 161 465 (chemin Richer), une maison munie d'un garage attaché d'une superficie de 104 m², ce qui déroge à l'article 4.3.2.3 du

Règlement de zonage numéro RRU2-2012, qui fixe la superficie maximale à 81 m²;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure relative au lot 3 161 465 (chemin Richer), présentée par madame Fortin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-08

Demandes de démolition, d'usage conditionnel, de PIIA et de dérogation mineure - 671 et 681-683, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi de demandes d'autorisation de démolition et d'un usage conditionnel ainsi que de demandes de dérogation mineure et de permis PIIA présentées par *Gestion Immobilière Marien inc.*;

ATTENDU que le projet vise la démolition des bâtiments situés aux 671 et au 681-683, rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'utilisation du sol dégagé, à la suite de la démolition de cette habitation unifamiliale, vise la construction d'une habitation multifamiliale de 10 logements, laquelle est assujettie à une demande d'autorisation d'usage conditionnel;

ATTENDU que le conseil a été saisi de demandes de dérogation mineure, à l'égard de ce même projet, relativement aux éléments suivants :

- les marges de recul donnant sur la rue Bellevue et des Érables sont de 6,10 mètres au lieu de 7,5 mètres, ce qui déroge à l'article 2.2 du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;
- les aires de stationnement ne permettent pas la sortie des véhicules en marche avant, ce qui déroge à l'article 7.1.4. du *Règlement de zonage numéro RRU2-2012*;
- l'aire réservée aux garages intégrés au bâtiment est composée de deux parties distinctes, ce qui déroge à l'article 4.3.2.3. du *Règlement de zonages RRU2-2012*;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 9 du règlement numéro 321-2023 concernant la démolition d'immeubles, est

en accord avec la recommandation favorable du Conseil local du patrimoine et entend accepter la demande de démolition;

ATTENDU que l'analyse en PIIA des plans architecturaux et d'implantation permet de conclure que le projet rencontre les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

ATTENDU que le projet proposé respecte les critères d'évaluation du règlement numéro 110-2008 relatif aux usages conditionnels;

ATTENDU que le conseil municipal, après considération des faits et circonstances ayant motivé la présente demande, est en accord avec la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous conditions;

ATTENDU que, suite à l'invitation de monsieur le maire, aucune personne intéressée ne se fait entendre par le conseil relativement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Autorisation de démolition

Que le conseil municipal autorise la démolition des immeubles situés aux 671 et au 681-683, rue Notre-Dame conditionnellement à la réalisation du projet de remplacement tel qu'autorisé en usage conditionnel;

Autorisation d'un usage conditionnel

Que le conseil municipal accepte la demande d'autorisation d'un usage conditionnel relative aux 671 et au 681-683, rue Notre-Dame, présentée par *Gestion Immobilière Marien inc.* et illustrée au dossier 24-021 (version du 15 mars 2024) produit par *Mireille Asselin, architecte*, conditionnellement à ce que :

- la construction des bâtiments et des aménagements extérieurs soit réalisée conformément aux plans déposés et approuvés;
- les plans aient été approuvés par le Service de sécurité incendie préalablement à l'émission du permis de construction;
- une attestation d'un architecte soit produite quant au respect des plans déposés, préalablement à l'occupation du bâtiment;
- un plan d'aménagement paysager soit déposé et approuvé préalablement à l'occupation du bâtiment et qui prévoit une mesure d'atténuation le long de la ligne mitoyenne avec les propriétés avoisinantes;
- une attestation soit produite par un architecte paysagiste quant à la réalisation des aménagements illustrés aux plans déposés;
- les aménagements paysagers soient entretenus et maintenus en tout temps, après leur réalisation;
- une description du mode d'éclairage extérieur, lequel devra minimiser l'incidence sur les propriétés avoisinantes, soit

déposée pour approbation préalablement à l'occupation du bâtiment;

- soit respectée toute exigence réglementaire qui ne peut être vérifiée sur les plans, notamment les équipements de recharge de véhicules électriques ainsi que la contribution pour fins de parc;
- une attestation d'installation des équipements de recharge de véhicules électriques conformément à l'article 3.35 du *Règlement de zonage*, soit produite par un maître électricien avant l'occupation du bâtiment;
- préalablement à l'émission du permis de construction, soit déposée une étude préparée par un ingénieur qui démontre un mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales qui assure un taux de ruissellement sur l'ensemble du site égal ou inférieur à 25 l/s/ha pour des pluies d'une récurrence de 25 ans soit déposée;
- préalablement à l'occupation du bâtiment, soit déposée une attestation de l'ingénieur qui confirme que le mode d'évacuation et de rétention des eaux pluviales tel que construit est conforme à l'étude ci-haut mentionnée;
- la réalisation du projet, incluant l'ensemble des équipements et aménagements illustrés au document de présentation, s'effectue avant le 1^{er} décembre 2025;
- la disposition des matières résiduelles s'effectue dans des conteneurs semi-enfouis;
- en raison de l'absence d'un service de collecte de conteneurs à compost, l'aménagement permette d'y installer un tel conteneur lorsque ce service sera implanté.

Dérogation mineure

Que le conseil municipal accepte également la demande de dérogation mineure telle que présentée;

Permis PIIA

Qu'en vertu du règlement sur les PIIA, le conseil municipal approuve lesdits plans de construction illustrés au dossier 24-021 produit par *Mireille Asselin, architecte*;

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-09

Adoption du second projet de règlement 340-2024

Suite à la tenue de la séance de consultation sur le projet de règlement numéro 340-2024, en date du 19 août 2024;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le second projet de règlement numéro 340-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008 aux fins de créer la zone R-195, à même une partie de la zone A-54, et d'y permettre les projets de densification, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du certificat d'absence de demande référendaire - règlement RRU2-65-2024 (usages récréatifs)

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demandes valides de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro RRU2-65-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser certains usages récréatifs dans les zones P-106 et P-107 et de créer la zone R-194 à même une partie de la zone R-3.*

2024-08-10

Adoption du règlement RRU2-65-2024

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro RRU2-65-2024 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser certains usages récréatifs dans les zones P-106 et P-107 et de créer la zone R-194 à même une partie de la zone R-3, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-11

Avis de motion - règlement 342-2024

Je, Lisette Falker, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012.

2024-08-12

Adoption du premier projet de règlement 342-2024

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Francine Ranger

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 342-2024 intitulé : *Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage numéro RRU2-2012 et du Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-13

Autorisation de signature - avenant à l'entente de contribution - Stratégie régionale de financement en plein air - phase 1

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise madame Josée Perreault, chef de division - Loisirs et soutien à la communauté, ou monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, l'avenant à l'entente de contribution de Loisir et Sport Lanaudière, relativement à l'aide financière octroyée dans le cadre de la *Stratégie régionale du plein air Phase 1* ayant pour objectif de soutenir le développement d'activités de plein air sur le territoire de Lavaltrie, et de contribuer financièrement à la hauteur de 20 % du coût du projet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-14

Participation au défi des entreprises - Défi à pied levé

ATTENDU que, dans le cadre de l'édition 2024 du Défi à pied levé organisé par la Ville de Lavaltrie, se tiendra, pour une 13^e année consécutive, une activité spéciale de financement réservée aux entreprises;

ATTENDU que cette activité de course à relais permet de recueillir des fonds dans le but de fournir des souliers de course à de jeunes Lavaltois démunis financièrement;

ATTENDU que le coût d'inscription à cette activité a été fixé à 500 \$, par entreprise;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise l'inscription de la Ville de Lavaltrie à cette activité de défi aux entreprises et que deux équipes de participants soient formées;

Que le coût de cette inscription, au montant de 1 000 \$, soit imputé au poste 02 110 00 970 - *Subvention et dons - élus*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-15

Demande d'officialisation - dénomination d'un nouveau parc

ATTENDU que le conseil municipal a mandaté le Comité de toponymie pour recevoir des propositions, afin de nommer le nouveau parc qui sera situé sur la rue Suzanne;

ATTENDU que la dénomination proposée est la suivante :

- Parc Charles-Édouard-Héту

ATTENDU que la dénomination proposée ne fait l'objet d'aucune forme de controverse et ne crée aucune confusion avec la toponymie actuelle de Lavaltrie;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie approuve la dénomination du parc situé sur la rue Suzanne au nom de Charles-Édouard-Héту;

Qu'une demande d'officialisation de ce nom soit déposée à la *Commission de toponymie du Québec*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-16

Autorisation de participation - Souper-concert - Sinfonia de Lanaudière

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que le conseil municipal autorise monsieur le maire, Christian Goulet, madame la conseillère, Francine Ranger, et madame Amélie Boutin, chef de division - Culture et patrimoine, à participer au souper-concert de la *Sinfonia de Lanaudière*, dans le cadre de sa campagne de financement annuelle, le 18 octobre 2024, au Club de golf Montcalm à Saint-Liguori, au coût total de 525 \$ taxes incluses.

Que les frais de participation à cet événement-bénéfice soient assumés par la Ville de Lavaltrie et que les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt - Embauche et démission par délégation de pouvoir du directeur général

La greffière soumet pour information et selon le règlement de délégation de pouvoir 224-1-2020, le rapport d'embauches et de démissions soumis, par délégation de pouvoir, du directeur général.

2024-08-17

Départ - madame Lucie Baribeau - Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté

ATTENDU que le conseil municipal a été informé du départ, en date du 30 août prochain, de madame Lucie Baribeau, commis-réceptionniste au Services des loisirs, de la culture et des relations à la communauté;

ATTENDU que le conseil municipal tient à remercier madame Baribeau pour ses 13 années de service au sein de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal manifeste, par le biais de la présente résolution, sa gratitude à l'égard du travail accompli au cours de ces années et en remercie chaleureusement madame Baribeau.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-18

Nomination - contremaître voirie par intérim

ATTENDU l'absence de personnel durant la période de vacances estivales et la nécessité de maintenir la continuité et la qualité des services au Service des travaux publics;

ATTENDU la recommandation de madame Marie-Andrée Leclerc, chef de division – Ressources humaines, de nommer monsieur Vincent Boisjoli au poste de contremaître voirie par intérim;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal entérine la nomination de monsieur Vincent Boisjoli au poste de contremaître voirie par intérim;

Que cette nomination soit effective du 19 au 30 août 2024;

Que monsieur le maire, Christian Goulet, et la conseillère responsable de l'administration, des ressources humaines et financières, madame Marie-Pier Villeneuve, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, le contrat de travail temporaire de monsieur Boisjoli.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-19

Manœuvre en aménagement paysager – fin de la période d'essai et retour au poste antérieur

ATTENDU que le conseil municipal a procédé, par le biais de la résolution numéro 2024-05-23, à la nomination de madame Marisol Rojas Carvajal au poste de manœuvre en aménagement paysager au Service des travaux publics;

ATTENDU que, selon la convention collective en vigueur, une personne salariée qui accepte un transfert ou une promotion dans un poste vacant ou un nouveau poste a droit à une période d'essai d'un maximum de trois mois;

ATTENDU que, si à la suite de cette période d'essai, la personne salariée ne peut ou ne veut garder le poste, celle-ci peut retourner à son poste antérieur;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Pascal Tremblay

Que le conseil municipal ratifie le retour de madame Marisol Rojas Carvajal à son poste antérieur de concierge au Service des travaux publics;

Que ce retour soit effectif en date du 12 août 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-20

Autorisation de signature - conventions de travaux relevant du Bureau de projets

ATTENDU la mise en place d'un Bureau de projets au sein de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que, dans le cadre des travaux coordonnés par le Bureau de projets, diverses interventions doivent régulièrement être réalisées sur des propriétés privées;

ATTENDU la nécessité de convenir, avec les propriétaires concernés, des modalités entourant les interventions à réaliser sur leur propriété, le cas échéant;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général, madame Karine Brousseau, directrice générale adjointe - Services administratifs et ressources humaines, madame Andréanne Bergeron, directrice du Bureau de projets et de l'environnement, et monsieur Christian Gravel, chargé de projets, à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, les conventions de travaux à intervenir dans le cadre de la coordination de projets.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-21

Ratification - autorisation de signature - convention de travaux pour le 80, rue du Bord-de-L'Eau

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal ratifie l'autorisation de signature permettant à monsieur Christian Gravel, chargé de projets, de signer,

pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, la convention de travaux pour la propriété du 80, rue du Bord-de-L'Eau, dans le cadre des travaux de réfection de la rue Paquin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-22

Adoption du règlement 258-2-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 258-2-2024 intitulé : *Règlement modifiant le règlement numéro 258-2019 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-23

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 341-2024

Je, Anne Charlot-Mayrand, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la perception et à l'entretien des barrages.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-08-24

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 344-2024 - gestion contractuelle

Je, Francine Ranger, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la gestion contractuelle.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2024-08-25

Transfert de mandat juridique - bouclage du réseau d'aqueduc

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal de la résolution portant le numéro 2022-05-17 concernant entre autres l'octroi d'un mandat juridique pour la préparation d'un acte de servitude pour la construction et l'implantation d'une conduite de bouclage d'aqueduc sur le lot 3 064 837;

ATTENDU qu'à ce jour, le mandataire désigné n'a pas été en mesure de produire l'acte de servitude;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay

Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal procède au transfert du mandat désigné dans la résolution 2022-05-17 à maître Alexandra Bérard, du bureau *Maîtres Notaires* à Lavaltrie, afin que celle-ci prépare l'acte de servitude pour la construction et l'implantation d'une conduite de bouclage d'aqueduc sur le lot 3 064 837.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt du rapport annuel sur la gestion contractuelle 2023-2024

Conformément à l'article 15 du règlement numéro 277-2020 sur la gestion contractuelle de la Ville de Lavaltrie, la trésorière dépose le rapport annuel du comité de surveillance concernant l'application de ce règlement.

2024-08-26

Acquisition d'une pompe 6 pouces - affectation du fonds de roulement

ATTENDU les pluies diluviennes connues le 9 août dernier et les conséquences sur les infrastructures municipales;

ATTENDU la résilience dont la Ville doit faire preuve face aux changements climatiques et aux situations de mesures d'urgence qui se font de plus en plus nombreuses;

ATTENDU que, dans le cadre de situations d'urgence telles que celle connue le 9 août dernier, l'utilisation de pompes devient un impératif et une mesure d'atténuation incontournable;

ATTENDU les frais engendrés par la location récurrente de ces équipements et la rareté du matériel disponible en cas de situation d'urgence généralisée;

ATTENDU la volonté de la Ville de devenir autonome pour ses activités de pompage et de se préparer aux intempéries de l'automne prochain;

ATTENDU que la Ville a reçu une proposition de l'entreprise *Pompaction* relativement à l'acquisition d'une pompe de six pouces ainsi que les équipements connexes;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une pompe de six pouces ainsi que l'affectation d'une somme maximale de 93 000 \$ du fonds de roulement dont l'amortissement se fera sur une période de 7 ans;

Que les sommes non utilisées pour la réalisation de ce projet soient retournées au fonds de roulement, le cas échéant.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-27

Gratuité temporaire des permis et certificats d'autorisation relatifs aux travaux de réparation ou de rénovation

ATTENDU les pluies diluviennes connues le 9 août dernier et les dommages occasionnés à plusieurs résidences et commerces de Lavaltrie;

ATTENDU la volonté du conseil de soutenir les citoyens et les commerçants de Lavaltrie dans les travaux de rénovation nécessaires à la suite de ce sinistre;

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, le 4 décembre 2023, le règlement numéro 331-2023 intitulé « *Règlement concernant le financement de certains biens, services ou activités imposant un tarif à cette fin* ».

ATTENDU que ce règlement fait état de la tarification exigée pour les permis et les certificats d'autorisation relatifs aux travaux de réparation ou de rénovation résidentielle et commerciale;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite que ces permis soient délivrés gratuitement, jusqu'à la fin de l'année 2024, le temps que les citoyens et les commerçants de Lavaltrie puissent procéder aux travaux de réparation ou de rénovation de leur propriété;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal accepte que soient délivrés, gratuitement, les permis et les certificats d'autorisation relatifs aux travaux de réparation ou de rénovation pour les bâtiments résidentiels et commerciaux touchés par les fortes précipitations du 9 août 2024, et ce, rétroactivement au 10 août 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-28

Rapport des travaux - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III)

ATTENDU le *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* ayant pour but de soutenir les partenaires municipaux dans la prise en charge de l'entretien du réseau cyclable national;

ATTENDU qu'un segment de la Route Verte est situé sur le territoire de la Ville de Lavaltrie;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a investi un montant de 54 237,28 \$, taxes nettes incluses, pour l'ensemble des travaux admissibles audit programme pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie adopte le rapport de ses dépenses dans le cadre du *Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 3* du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, pour l'année 2023;

Que le montant total des dépenses déclarées dans ce rapport s'élève à 54 237,28 \$, taxes nettes incluses, pour l'entretien de l'ensemble du segment de la Route Verte admissible à l'aide financière;

Que monsieur Frédéric Rousseau, chef des opérations, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document relatif à ce dossier.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2024-08-29

Emprunts temporaires - règlements 324-2023 et 339-2024

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise la trésorière, madame Julie Morand, à contracter, auprès de la Caisse Desjardins de D'Autray, deux emprunts temporaires pour les règlements suivants :

- Règlement numéro 324-2024 - *Règlement aux fins de décréter des travaux de construction et de réfection d'infrastructures sur la rue Paquin et de pourvoir au paiement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 1 028 144 \$;*
- Règlement numéro 339-2024 - *Règlement aux fins de procéder à des travaux de mise à niveau du système de dégrillage de la station de traitement des eaux usées et de décréter un emprunt de 1 262 496 \$;*

Que le maire, ou le maire suppléant, et la trésorière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents relatifs à cette fin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

La trésorière dépose le rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires ainsi qu'un rapport budgétaire, pour la période du 1^{er} jour du calendrier du mois au dernier jour du calendrier du mois.

2024-08-30

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Francine Ranger
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 23 juillet au 19 août 2024 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses

du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 822 116,63 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 16 août 2024, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

Lors de la période de questions, il y a eu différentes interventions de la part des personnes présentes.

2024-08-31

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 22 h 06.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Marie-Josée Charron, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 20^e jour du mois d'août 2024.

Christian Goulet, maire